

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

LE DÉPARTEMENT : 10 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CABORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CABORS

A. COUSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La Séparation des Eglises et de l'Etat

DIX-NEUVIÈME ARTICLE

Napoléon, devenu empereur, donna lui-même l'autorisation aux deux premières congrégations qui se reconstituèrent ; les Lazaristes et les Pères des Missions étrangères. Il pensait que ces moines seraient d'utiles instruments de propagande à son service dans les pays étrangers ; mais il reconnut bientôt son erreur. Les Lazaristes et les Pères des Missions étrangères n'obéirent qu'au pape et l'empereur Napoléon I^{er} fut une fois de plus joué par l'Eglise.

Sous la Restauration, les Congrégations reprirent un nouvel essor et devinrent bientôt la « Congrégation » qui forme encore aujourd'hui un puissant Etat dans l'Etat. Dès 1814, le parti catholique afficha la prétention de diriger la France et, d'après son programme, toute latitude était laissée aux Congrégations qui n'avaient plus qu'à se développer avec la haute protection du roi.

Aussi les ordres religieux furent-ils les agents les plus actifs de la réaction.

Le pape Clément XIV avait aboli la Compagnie de Jésus, mais Pie VII la rétablit le 6 août 1814 et elle reparut et grandit en France à l'ombre du trône des Bourbons. Cependant, les Jésuites se cachèrent encore, ils dissimulèrent leur titre impopulaire en se faisant appeler *Paccanaristes* ou « Pères de la foi ».

Il est vrai de dire que ces précautions disparaurent vite et que les Jésuites prirent bientôt la direction de la congrégation de la Vierge qui, sous leur impulsion, devint la maîtresse incontestable du pays. « Des gentilshommes en grand nombre, des hommes politiques, de hauts fonctionnaires même y étaient affiliés. » (Debidour).

Ajoutons que la « Société des Missions de France », fondée à Paris en 1814, soutenue et inspirée par la Congrégation, donna aux Jésuites un appui considérable. La société des « Missions de France » inonda les campagnes « de prédicateurs ignorants mais fanatiques et hardis, prêchant en plein air contre l'esprit du siècle et la Révolution ; faisant chanter à la foule de pieux cantiques sur les airs connus de *Femme sensible*, de *Jeunes Amants*, *Cueillez des fleurs* ou du *Chant du départ* ; provoquant des processions théâtrales, des prières publiques, des réparations ; élevant des calvaires ; rendant enfin, par tous les moyens, la religion bruyante et populaire. A partir de 1817, ils complétèrent ces manifestations par des *autodafés* de livres et de brochures, dont les philosophes du XVIII^e siècle firent généralement tous les frais. » (Debidour).

D'autre part, les biens de mainmorte purent se reconstituer, à la faveur de la loi du 7 janvier 1817 et de l'ordonnance du 2 avril de la même année. Nous verrons que les congrégations ont largement profité de la faveur qu'on leur accordait ; elles en sont arrivées à menacer la fortune publique.

Par des dons et legs et même par des subventions royales, des œuvres innombrables se développèrent sous la direction de la congrégation : la *Société des bonnes œuvres* ; la *Société de Saint-Joseph* qui avait pour but de cléricaiser les ouvriers ; l'*Oeuvre de la propagation de la foi* pour la conversion des infidèles ; la congrégation militaire de *Notre-Dame-des-Victoires*, l'*Adoration du Sacré-Cœur de Jésus*, l'*Adoration du Sacré-Cœur de Marie*, etc., etc.

Le public se persuada dès lors, avec raison, que la congrégation était toute puissante et un écrivain royaliste, Viel-Castel, constate lui-même l'omnipotence du parti clérical : « Il faut reconnaître, dit-il, qu'à cette époque (1824) la ferveur réelle ou apparente des sentiments religieux était dans certaines administrations un titre puissant pour l'obtention des emplois. »

D'ailleurs, il en est encore ainsi en France après trente-deux ans de République ; les PP. commandent toujours en maîtres par l'intermédiaire des employés des ministères. Tel directeur du ministère de l'Instruction publique est, par exemple, qualifié de R. P. par tous les fonctionnaires qui le connaissent.

Louis XVIII mourut en 1824 et sous le règne de Charles X, la Congrégation vit encore augmenter son influence.

M. le comte de Frayssinous, évêque d'Hermonville, ministre des affaires ecclésiastiques, fit

voter la loi du 24 mai 1825, organisant les congrégations.

La Chambre des pairs l'adopta par 174 voix contre 34 et il est curieux de voir aujourd'hui le parti catholique condamner cette loi, analogue à celle de 1901 parce qu'elle impose aux congréganistes des formalités gênantes. Il est vrai qu'en 1825, le roi était tout disposé à favoriser les congréganistes et qu'il ne leur refusait rien. A l'heure actuelle, le ministère Combes et le Parlement étant moins bien disposés en leur faveur, la loi de 1825, établissant le contrôle de l'Etat, est condamnée par l'Eglise.

Comme la loi de 1901, celle de 1825 établit que toutes les Congrégations doivent être pourvues de l'autorisation.

Reproduisons les principaux articles de cette loi en ce qui concerne les femmes, car le Parlement s'en occupe en ce moment.

Article 1^{er}. — A l'avenir, aucune congrégation religieuse de femmes ne pourra être autorisée, et, une fois autorisée, ne pourra former d'établissement que dans les formes et les conditions prescrites dans les articles suivants.

Article 3. — Il ne sera formé aucun établissement d'une congrégation religieuse de femmes déjà autorisée s'il n'a été préalablement informé sur la convenance et les inconvénients de l'établissement, et si l'on ne produit à l'appui de la demande le consentement de l'évêque diocésain, et l'avis du Conseil municipal de la commune où l'établissement devra être formé. L'autorisation de former l'établissement sera accordée par ordonnance du roi, laquelle sera insérée dans la quinzaine au *Bulletin des Lois*.

Nous le répétons, ces formalités, gênantes aujourd'hui que le gouvernement est républicain, n'en permettaient que mieux aux congrégations de femmes de se développer sous Charles X. Elles obtenaient toujours l'autorisation et montraient ainsi aux populations que le roi leur était favorable et les appuyait.

Cependant, quelques Congrégations ne prirent pas même la peine de demander l'autorisation. C'est ainsi que la *Société pour la propagation de la foi* se développa considérablement avec l'aide de l'épiscopat sans avoir ni obtenu, ni demandé l'autorisation. « Elle était organisée comme une véritable armée : dix de ses membres formaient une section, dix sections, une centurie, dix centuries, une division, sous l'autorité et la direction d'un conseil supérieur siégeant à Paris. »

Les libéraux et les catholiques gallicans s'inquiétèrent même de ce développement extraordinaire de la Congrégation. Le royaliste Montlosier dénonça les Jésuites aux cours royales comme une perpétuelle cause d'agitation et de scandales, comme un danger public. La dénonciation de Montlosier porte ce titre : « Mémoires à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la Société et le trône. »

La cour royale de Paris examina la dénonciation et se reconnut incompétente, mais elle établit que l'existence des Jésuites en France était illégale.

Considérant, disait-elle, qu'il résulte de l'ensemble et des dispositions des arrêts du Parlement de Paris du 6 août 1762, 1^{er} décembre 1764 et 9 mai 1767, des arrêts conformes des autres Parlements du royaume, de l'édit de Louis XV du mois de novembre 1764, de l'édit de Louis XVI du mois de mai 1777, de la loi du 18 août 1792, et du décret du 3 messidor an XII, que l'état actuel de la législation s'oppose formellement au rétablissement de la société dite de Jésus, sous quelque dénomination qu'elle se présente, que ces arrêts et édits étaient principalement fondés sur l'incompatibilité reconnue entre les principes professés par cette société et l'indépendance de tous les gouvernements, principes bien plus incompatibles encore avec la charte constitutionnelle qui fait aujourd'hui le droit public des Français, etc.

Ainsi, sous le gouvernement de Charles X, la cour royale proclamait l'incompatibilité entre les principes professés par les Jésuites et l'indépendance de tous les gouvernements. Sous la 3^e République, on laisse la Société de Jésus, à laquelle sont affiliés de hauts fonctionnaires, gouverner indirectement le pays.

Montlosier adressa une *pétition* à la Chambre des pairs. Il réclamait l'exécution des lois existantes contre la *Compagnie de Jésus*. La Chambre se prononça nettement contre cette société et elle renvoya la pétition au gouvernement. Naturellement, celui-ci n'en tint aucun compte (janvier 1827).

Il n'en résulta pas moins un mouvement considérable dans les esprits. Le roi fut obligé de confier

le gouvernement à un ministère libéral qui fit paraître au *Moniteur* le 16 juin 1828, deux ordonnances relatives à l'Instruction publique. En vertu de l'une d'elles, les écoles des Jésuites seraient soumises à l'Université et nul ne pourrait enseigner s'il n'affirmerait par écrit qu'il n'appartenait pas à une congrégation non autorisée.

Les ultras et le clergé accueillirent cette ordonnance par un débordement de rage et d'injures. Il se fonda une *Association pour la défense de la religion catholique* et les évêques publièrent des mandements indignés. Mais le pape Léon XII ne jugea pas politique une pareille manifestation et il écrivit aux manifestants une lettre qui les réduisit momentanément au silence.

Le ministère montra d'ailleurs peu d'énergie dans l'exécution. Il ferma bien, en apparence, les Collèges des Jésuites ; mais en réalité les PP. continuèrent à donner l'enseignement et bientôt ils rouvrirent leurs maisons comme si l'ordonnance n'avait pas existé.

(A suivre.)

A. ANDRÉ.

INFORMATIONS

M. Chaumié à Brive

A l'occasion de l'inauguration de son nouvel hospice, la ville de Brive avait organisé dimanche de grandes fêtes qu'a présidées M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique.

L'accueil fait au représentant du gouvernement républicain a été des plus chaleureux.

Un banquet de 300 couverts eut ensuite lieu, dans une des salles du collège.

Des discours ont été prononcés par MM. Becq, préfet de la Corrèze, Girard, maire de Lille et M. Chaumié.

A la Martinique

Une correspondance adressée de la Martinique au *Temps*, apporte d'intéressants renseignements sur la situation de cette colonie.

Le commerce commence à reprendre et quelques habitants courageux préfèrent tout risquer que de quitter le sol sur lequel ils sont nés.

Dès son arrivée à la Martinique, le nouveau gouverneur, M. Lemaire, a eu le constant souci de mettre de l'ordre dans l'administration. Les diverses éruptions, et en particulier la disparition de St-Pierre, avaient jeté un trouble profond dans l'organisme de notre vieille colonie. Il fallait mettre fin à une situation qui pouvait compromettre l'avenir économique de la Martinique.

Les distributions de vivres ont été réglées suivant un mode qui ne permet ni fraude ni abus. Le gouverneur a établi d'une façon active et intelligente l'assistance par le travail.

D'autre part, d'une lettre adressée à un de nos amis M. Ernest Liottier, ingénieur, ancien élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, nous extrayons quelques curieuses indications relatives à la catastrophe de la Martinique et à ses conséquences possibles.

M. Liottier, administrateur de plusieurs sucreries dans l'île, a assisté à toutes les péripéties de ce terrible drame : son frère, sa belle-sœur, leurs enfants sauf deux, qui se trouvaient au lycée en France, ont disparu dans la destruction de Saint-Pierre.

Ce qui est certain, écrit-il à la date du 5 octobre, c'est que cela va en augmentant et, pour moi, l'explosion finale ne tardera guère. Je suis sur un terrain solide en ce qui me concerne : notre noir basalte vomi par la montagne du Vauclin, peut-être par les Cordillères mêmes, est très résistant — M. Liottier réside au François — mais tout le nord de l'île, au-dessus de la ligne allant du Carbet à l'embouchure de la Rivière Capote est appelée fatalement à disparaître. Il y a des fumerolles partout : à la Rivière Blanche le sol est une

vraie passoire ; une fois cette partie sous l'eau je crois que nous serons tranquilles.

Ce sont des phénomènes électriques, ajoute M. Liottier, qui ont incontestablement causé les convulsions observées et produit la catastrophe.

Les évêques en révolte

M. Perraud, évêque d'Autun, accusé, comme on le sait, d'avoir injurié le gouvernement en lui appliquant l'épithète de « ministère de dépravation », vient de faire imprimer et mettre en vente son discours à la cathédrale d'Orléans : « Son panégyrique de l'évêque Dupanloup », dans lequel se trouve la phrase incriminée. Voici le passage : « En 1867, en écrivant à M. Dupanloup, qui fut pour lui un ami et souvent un auxiliaire, Augustin Cochin, évêque d'Orléans, signalait avec une tristesse pastorale et patriotique l'action néfaste de ce qu'il appelait un ministère de la dépravation des esprits. Après trente-cinq ans écoulés, quelle douleur de constater que ce ministère de dépravation est toujours à l'œuvre autour de nous et qu'il travaille sans relâche à déchristianiser notre pays en essayant de masquer tous ses attentats contre nos consciences chrétiennes sous le beau nom de liberté. »

La statue de Villebois-Mareuil

Dimanche, à Nantes a eu lieu l'inauguration de la statue de Villebois-Mareuil.

La statue représente le colonel tombant les mains étendues. La France enveloppée d'un drapeau déchiré, le reçoit dans ses bras.

Des discours ont été prononcés par MM. Krantz ; Sarradin, maire de Nantes ; Berthoulat, président du comité de souscription et Pierson ancien consul des Républiques sud-africaines.

M. Gobler, gendre du président Krüger, assistait à la cérémonie, où il représentait les généraux boers Botha, de Wet et Delarey.

Le monument de Baudelaire

Dimanche on a inauguré le monument élevé au cimetière Montparnasse à la mémoire du poète Baudelaire.

Ce monument dû au ciseau du sculpteur José de Charmoy représente Baudelaire étendu sur la pierre : au-dessus le génie du Mal le regarde de toute sa hauteur, et un oiseau fantastique étend ses larges ailes éployées, symbole de nuit et de deuil.

Des discours ont été prononcés par M. Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts ; M. Jules Troubat et M. Maurice Quentin, au nom du conseil municipal de Paris.

M. Clovis Hugues a récité des vers de circonstance.

La production du sucre

Une évaluation de la production du sucre pour l'année courante, donne les chiffres suivants :

Allemagne, 1.900.000 tonnes ; Autriche, 1.050.000 ; France, 900.000 ; Russie, 1.250.000 ; Belgique, 20.000 ; Hollande, 10 000 ; autres pays, 350.000 : Total 5 millions 750.000 tonnes, contre 6.845.000 l'année dernière.

L'arrestation de Boulaine

Boulaine, l'ex-banquier qui avait échappé à la surveillance des deux inspecteurs de la sûreté qui le ramenaient de chez le juge d'Instruction à la prison, a été arrêté hier soir à 6 heures 1/4 à Asnières.

Il a été ramené à Paris où il a été immédiatement écroué.

En fumée

Sait-on combien il se consomme de tabac à fumer en France ? Si la statistique publiée par un fumeur, amateur des chiffres, est exacte, cette consommation est énorme.

Il estime qu'il y a en France environ 6 millions de fumeurs, qui consomment chacun en moyenne 5 kilos 98 grammes de tabac par année. Sur 15 fumeurs, il compte qu'il y en a 8 qui se servent de la pipe, 5 qui usent du cigare, et 2 qui grillent la cigarette.

Rien que pour cette dernière, la consommation en serait de 294 millions d'unités, qui, mises bout à bout, formeraient une longueur de 2.057.930 kilomètres, soit 514 fois le tour de la terre !

CHRONIQUE LOCALE

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Dans notre prochain numéro nous commencerons la publication de

L'HONNEUR DU NOM

par Charles Buet.

La Classe de 1901

Le Ministre de la guerre vient de fixer comme suit le départ des conscrits de la classe 1901 et des ajournés des classes 1900 et 1899 :

1. Vendredi 14 novembre, les conscrits dispensés de l'article 21 (fils de veuves, frères de militaires, etc.) et de l'article 23 (étudiants, élèves de grandes écoles), appelés pour un an.

2. Samedi 15 novembre, les conscrits appelés pour deux ou trois ans appartenant aux subdivisions impaires.

3. Le dimanche 16 novembre, les conscrits appelés pour deux ou trois ans, appartenant aux subdivisions paires.

Le contingent incorporé cette année s'élève à 241.634 hommes, dont 161.408 appelés pour un an.

En tenant compte du déchet résultant des décès, réformes et insoumissions, on évalue à environ 230.000 hommes le nombre des conscrits incorporés en 1902.

Le baccalauréat

Le ministre de l'instruction publique vient d'établir la statistique des résultats des divers examens du baccalauréat pour la session de juillet 1902. D'après ce document, 9.896 candidats se sont fait inscrire pour la première partie de l'enseignement secondaire classique, sur lesquels 3.989 seulement, soit 40 0/0, ont été admis au grade. A la deuxième partie de cet examen, première série : lettres-philosophie, 5.116 candidats ont été examinés sur lesquels 2.635 ont été reçus. Pour la partie lettres-mathématiques, le nombre des candidats reçus a été de 803 sur 1.989 qui ont été examinés. En ce qui concerne l'enseignement moderne, les résultats de l'examen du baccalauréat, pour la session de juillet sont les suivants :

Première partie : Candidats examinés, 4.352, dont 1.714 admis au grade.

Deuxième partie : Première série, lettres-philosophie, candidats examinés, 603 ; reçus, 315. — Deuxième série, lettres-sciences, examinés, 313 ; reçus, 220. — Troisième série, lettres-mathématiques, examinés, 1.347 ; reçus, 643.

Les académies de Paris, Lyon, Poitiers, Rennes et Toulouse fournissent le plus gros contingent de ces nouveaux bacheliers, dont le nombre total, pour la session de juillet, d'après la statistique du ministère de l'instruction publique, a été de 10.369.

CAHORS

Lycée Gambetta

Nous apprenons avec plaisir que M. Robert Périé, commis d'économat au lycée Gambetta, est nommé sous-économiste sur place.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Chambre de commerce du Lot

M. Delpech, président de la Chambre de commerce du Lot, ayant donné sa démission pour raison de santé et à cause de son grand âge, M. Caprais Cayla, président du tribunal de commerce a été nommé président de la Chambre de commerce du Lot.

En exprimant le regret qu'il cause le départ de M. Delpech, nous sommes certains d'être l'interprète de tous les amis du vénérable républicain auquel nous adressons nos plus vives et respectueuses sympathies.

Libéralités

M. Léon Carbonnel, ancien avocat à Cahors, conseiller général pour le canton de Caylus (T.-et-G.), a légué 2.000 fr. au bureau de bienfaisance de Cahors et 2.000 fr. à l'hospice de notre ville.

M. Meulet, propriétaire à Fages, commune de Saint-Martin-de-Vers, a été institué légataire universel.

Les armes à feu

Dans l'après-midi de dimanche, le sieur Garrigou, âgé de 30 ans, serre-frein à la compagnie d'Orléans, originaire de Larroque-des-Arcs, demeurant à Cahors, faubourg Labarre, était occupé à nettoyer un fusil, lorsque le coup partit, le canon éclata et l'explosion produisit une plaie profonde du poignet intéressant les artères et l'articulation.

M. le docteur Darquier, qui lui a donné les premiers soins, n'a pu se prononcer sur les suites qu'aurait cet accident.

— Dans la même journée, le jeune B... s'amusa avec plusieurs de ses camarades, lorsque l'un d'eux tenant une carabine Flaubert, le coup partit et la balle alla se loger dans la lèvre inférieure du jeune B... et s'arrêta au maxillaire.

M. le docteur Darquier a procédé à l'extraction de la balle et a déclaré que cet accident n'aurait pas de suites graves.

Théâtre de Cahors

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est demain soir mercredi 29 octobre, que l'excellente troupe de M. Gustave Darcia, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de :

LA BOULE

comédie bouffe en 4 actes de MM. Meilhac et Halévy.

Le spectacle commencera par

LE PLUS HEUREUX DES TROIS

vaudeville bouffe en 3 actes de MM. Labiche et Gondinet.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 au 28 Octobre 1902

Naissance

Lacam Marie-Louise-Jeanne, à la Maternité.

Publications de Mariages

Huillet Auguste-Edouard, employé de commerce, et Claret Elisabeth, dite Gabrielle couturière.

Costes Eugène, cultivateur et Conquet Laurence, s. p.

Cantagrel Edouard, ajusteur-mécanicien et Nougarede Marie-Claire-Angèle tailleur en robes.

Décès

Vignals Antoine, jardinier, 75 ans, rue du Tapis-Vert 8.

Roldès Miquel, cultivateur, 75 ans, à Bégox.

Arrondissement de Cahors

L'ELECTION D'ALBAS

Contre les réactionnaires d'Albas, ses électeurs d'hier, M. le conseiller général de Lutzsch a voulu engager la lutte.

Sur le capitole d'Albas, il a essayé dimanche de planter son drapeau.

Hélas, la cime était trop élevée : ses efforts aussi louables, aussi grands soient-ils, n'en démontrent pas moins la faiblesse de l'élu — par dépit — des électeurs du canton de Lutzsch.

Dimanche, avait lieu à Albas une élection municipale ; il s'agissait de remplacer M. Mourgues, maire, démissionnaire.

La réaction présentait un candidat, M. Constans : M. Pagès-Lechesne, dont les débâtes avec M. Mourgues furent un instant fameux, avait posé sa candidature radicale socialiste.

Il a été battu.

Eh bien, malgré tout, nous sommes obligés aujourd'hui de rendre hommage au courage de M. Pagès-Lechesne que nous avons combattu parce que nous n'avions pas confiance dans ses opinions trop subitement républicaines.

Et nous reconnaissons qu'il a bien agi en

essayant d'entrer avec un drapeau rouge dans une assemblée réactionnaire.

Il n'y a pas réussi : doit-on pour ce fait le critiquer ?

D'abord, ce ne serait pas digne de républicains ; et puis cela nous empêcherait de constater une fois de plus, — ce que jusqu'à ce jour certains contestaient — que M. Pagès-Lechesne devait son siège de conseiller général aux réactionnaires.

M. Pagès-Lechesne, en juillet 1901 obtint une grande majorité dans la commune d'Albas : en avril 1902, il y obtint un plus grand nombre de voix que ses deux concurrents.

Dimanche, il a été battu, et un réactionnaire a été élu.

La constatation on le voit, est facile ; tant que M. Pagès-Lechesne s'est présenté seul, la réaction a voté pour lui : quand il y a eu en face de lui un réactionnaire, — affaire de sympathie dès lors, — la réaction n'a pas choisi M. Pagès-Lechesne. Enfin, à Albas, il y a plus de réactionnaires que de républicains.

C'était tout ce que nous voulions démontrer pour la justification de nos critiques antérieures contre les sentiments subitement révolutionnaires de M. Pagès-Lechesne dont les efforts, dimanche, n'ont pas été d'un grand intérêt pour le parti républicain.

LA RÉD.

Voici les résultats de l'élection municipale d'Albas.

M. Eliacin Constans, conservateur, 171 voix, élu.

M. Pagès-Lechesne, 140 voix.

Arrondissement de Figeac

ATTENTAT CRIMINEL

Samedi soir, nous étions informés par télégramme qu'un attentat criminel avait été commis dans la journée de samedi contre M. Laparra, conseiller général de Lacapelle-Marival.

Mais l'heure à laquelle nous reçûmes le télégramme ne nous permit pas de donner de précis renseignements sur cet assassinat. Voici, aujourd'hui, les faits tels qu'ils se sont produits.

Samedi matin, M. Laparra, en compagnie de son fils et de M^{me} Adeline Fricou, se rendait en voiture au marché de Figeac. M. Laparra fils, ayant à sa gauche, M^{me} Fricou, conduisait la voiture sur le derrière de laquelle était assis M. Laparra, père.

Arrivés au pont de Lalo, à 1500 mètres de Cardaillac, le nommé Blat, ancien ouvrier maçon, âgé de 77 ans, ayant un fusil à la main, se tenait debout sur le talus de la route.

Quand la voiture fut parvenue à sa portée, Blat épaula son arme et fit feu. Un cri de douleur partit de la voiture et au même instant, le fils Laparra lâchant les rênes tomba sur la route.

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNEDICT-HENRY REVOIL

XXXIII

Le retour en Belgique

Madame Roseman pria ses convives de l'excuser. Elle sortit, et Donatus devint pâle comme sa serviette.

Un silence s'était fait, mais qui ne fut pas de longue durée, car la porte s'ouvrit, et Donatus s'écria :

— Ah ! grand Dieu ! Anna ! Anna !

— Donatus ! Donatus ! répondit à cet appel une voix bien connue du pauvre paysan.

Celui-ci avait fait un bond, et, dans sa précipitation, avait brisé deux assiettes et cassé deux verres. Il courut vers la jeune fille et voulut la presser dans ses bras.

Mais le père d'Anna s'était interposé entre elle et lui.

— Et ! là, tout beau ! fit-il. Qu'est-ce à dire,

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas des traités avec l'Agence Havas.

pour une fois, sais-tu ! galopin ! faites donc attention, vous, à l'endroit où vous vous trouvez. Et sachez mieux vous comporter dans le monde.

A ces paroles sévères, Donatus avait pâli : il se disait que tout était perdu.

Il leva ses mains suppliantes du côté du vieux grognard, et lui dit en tremblant :

— Cher monsieur ! pitié pour moi et pour votre fille Anna.

— Pardon ! pardon. Toute chose doit se faire ici régulièrement et convenablement, répliqua l'agent du gouvernement belge. Je veux vous dire quelque chose, Donatus, qui vous fera plaisir, mais, avant tout, j'ai à demander à ces Dames et à ces Messieurs la permission de parler, comme c'est l'usage dans la bonne société godferdam !

— Faites ! faites, Monsieur. Rendez heureux cet excellent garçon. Nous vous en serons tous très reconnaissants, s'écrièrent les convives d'une voix unanime.

— Soit ! j'obéis, pour une fois. Pour lors, Monsieur Donatus, vous avez, paraît-il, rapporté 3,000 francs de bel et bon or. C'est-il bien vrai ?

— Voilà ! s'écria Donatus en montrant son sac de cuir.

— C'est bien ! je ne demande pas à voir, sais-tu. Je vous crois sur parole. Jurez-moi d'être toujours honnête, courageux, travailleur.

— Oh ! pour ça ! j'en lève la main.

— Ça suffit. Dans ce cas, vous rendrez ma bonne et aimée Anna heureuse comme elle le

mérite. C'est dit ! pour une fois ! je vous accepte pour gendre. Dans mes bras !

Kuik se jeta donc sur la poitrine du vieux soudard, et l'embrassa fiévreusement.

Mais il se dégagea aussitôt de cette étreinte forcée, et courut vers sa chère Anna qu'il serra lui-même, avec un entrainement irrésistible sur son cœur palpitant.

Le garde-chasse, très à cheval sur les bonnes manières, accourut pour séparer les deux fiancés.

— Sacrebleu ! savez-vous ! Qu'est-ce à dire ! Où a-t-on vu pareille éducation ? Cela ne se fait pas dans le monde, vous dis-je.

— Excusez-moi, beau-père ! c'est plus fort que moi. Je suis fou, je perds la tête. Suis-je éveillé ou endormi ? Non ! non ! je ne me trompe pas. Anna ! Anna ! tu seras ma femme. Oui ! je vais être son mari. Quel bonheur ! Ah ! monsieur Victor, aurais-je jamais pu penser à cet heureux moment, lorsque j'ai fait le plongeon dans ce trou infernal plein d'or, en Californie !

Il reprit haleine et ajouta ces mots :

— Oh ! vous tous, mes amis, faites des vœux pour la santé d'Anna, pour son bonheur et le mien. Oui ! chère femme, tu seras ma compagne à la « Ferme des Chênes. » Je bénis Dieu. C'est à son intercession que je dois mon retour en Belgique, après avoir couru au milieu de tous les dangers inimaginables, à la conquête du « Veau d'or. » Allons ! savez-vous ! Nous allons être heureux, grâce à notre travail et notre industrie, sur la terre où nous sommes nés. Hurrah ! hurrah ! pour la Bel-

gique.

Nous allons laisser les héros de ce récit dans lequel nous avons raconté, avec la plus grande exactitude, tous les incidents de leur lointain voyage à travers les périls de la recherche de l'or en Californie.

Nous n'apprenons rien à nos lecteurs en leur disant que les scènes que nous avons déroulées sous leurs yeux n'ont rien d'exagéré. Dans le commencement de la découverte de l'or, les choses se passaient de la sorte, et ce n'est que plus tard que la loi réglée a remplacé la fourberie législative de cette colonie américaine.

Le but que s'est proposé l'auteur de cet ouvrage est de démontrer à nos lecteurs que toute fortune trop promptement acquise ne peut point avoir été faite avec honnêteté.

C'est encore là un axiome qui n'a pas besoin de commentaires.

FIN

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique		Tempé
	maxima	minima	au niveau de la mer	réduite	
26 Dim.	+ 12	+ 4.5	769	Beau	
27 Lundi	+ 12.5	+ 5	765	Couv	
28 Mardi	+ 13.5	+ 7.5	766.5	Couv	

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 125 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau

D^r VERDEA W

Blat épaula de nouveau et visant cette fois M. Laparra père, fit feu.
L'honorable conseiller général eut juste le temps de se baisser et de s'abriter derrière le caisson de la voiture ; ce mouvement le sauva.

L'assassin, le coup de feu parti, crut-il avoir touché M. Laparra ? Probablement, car rechargeant son arme, il s'éloigna et se retira dans son habitation où il se barricada.

La gendarmerie prévenue arriva sur les lieux du crime et se transporta ensuite au domicile de Blat. Mais quand elle pénétra dans la maison de ce dernier, elle se trouva en présence d'un cadavre.

Blat s'était fait justice. L'émotion produite par le pays par cette tentative d'assassinat et par ce suicide est considérable.

Tout d'abord le bruit avait couru que le vol aurait été le mobile du crime, mais une rapide enquête démontra que le mobile était la vengeance.

Blat, en effet était inscrit l'année dernière sur la liste des indigents de la commune de Cardailiac, dont M. Laparra est maire.

Cette année, Blat avait été rayé de cette liste ; à la suite de ce fait, il avait voué une haine mortelle à M. Laparra et avait juré de se venger.

On dit également que Blat ancien soldat, recevait tous les ans un secours du ministère de la guerre ; or cette année, Blat ne reçut rien : il aurait accusé le maire d'avoir agi pour que ce secours ne lui soit plus accordé.

Dans tous les cas, le mobile du crime est la vengeance.

On voit que le misérable, qui était un alcoolique invétéré et dangereux, a tenu parole.

L'état de M. Laparra fils est des plus graves.

L'arme du meurtrier était chargée de chevrotines qui ont pénétré dans le côté droit un poumon serait atteint.

Les médecins, néanmoins pensent que la blessure ne sera pas mortelle.

Espérons qu'il en sera ainsi et en adressant à l'honorable conseiller général de Lacapelle-Marival l'expression de nos vives sympathies, nous faisons des vœux pour le rétablissement de son malheureux fils si lâchement frappé.

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 25 octobre. — Deux affaires sont seules inscrites au rôle :

Isidore Laforce, âgé de 26 ans, de Gignac, inculpé de coups et blessures est condamné à 50 fr. d'amende.

— Léon Lafaurie, âgé de 53 ans, de Sénailiac, comparait sous l'inculpation de tentative de viol. Ce repris de justice est coutumier du fait. Il a pénétré dans l'habitation de la femme X. et s'y est caché. Dans la nuit, il a cherché à violenter cette dernière. Le tribunal le condamne à 4 mois d'emprisonnement.

Probité. — Le jeune Emile Fabrègues, élève du collège de notre ville, fils de M. Arthémon Fabrègues, maître d'hôtel au

pont du Pin, a trouvé samedi, jour de marché foire, sur une table de l'établissement, un porte-monnaie contenant une grosse somme d'argent. Il s'est empressé de le remettre à la dame qui l'avait perdu. Félicitations à ce jeune écolier.

Cambrilage au bureau de poste. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des individus encore inconnus se sont introduits dans le bureau de la poste de notre ville, en forçant la porte d'entrée, et se sont emparés de quelque petite monnaie renfermée dans le tiroir. Plainte a été portée.

Accident. — Avant-hier dimanche, vers six heures du soir, la veuve Manilève, âgée de 80 ans, propriétaire, rue Orthabadiol, mère de M. Germain Manilève, imprimeur, directeur de la Gazette du Lot, a été renversée, qui Legendre, par une voiture appartenant à M. de Péret, de Lissac. Les roues lui sont passées sur le corps, mais elle a été protégée par un sac rempli d'herbes et de légumes qu'elle portait sur ses épaules. Elle a reçu de sérieuses contusions aux bras et à la tête. En raison de son âge, son état présente une certaine gravité.

Accident. — Vendredi, dans la soirée, M. X..., se rendant à Figeac en voiture par la route de Ceint-d'Eau, en compagnie de sa femme, eut l'imprudence de s'engager dans le chemin qui longe le ruisseau des Carmes, qu'il croyait praticable. Arrivé à environ cent cinquante mètres, voyageurs, cheval et voiture furent précipités dans le ruisseau. Aux cris : « Au secours ! » poussés par les voyageurs, le cantonnier Lacoste et M. Dieudonné s'empressèrent de se rendre sur les lieux pour les aider à sortir de cette pénible situation. Ils furent bientôt rejoints par les employés d'octroi Lacout et Dournes et tous les quatre, après beaucoup d'efforts, purent éviter un malheur, qui paraissait inévitable si l'accident s'était produit dans la nuit.

LACAPELLE-MARIVAL. — Foire du 25 octobre. — Voici les cours pratiqués à la foire de jeudi :

Au foirail. — Bœufs d'attelage, 700 à 900 fr. : vaches de travail et laitières de 500 à 700 fr. : bourrets d'Auvergne, pour l'élevage, de 400 à 500 francs le tout la paire.

Les veaux destinés à la boucherie, de 85 à 95 francs les 100 kilos ; les cochons destinés à la charcuterie, de 84 à 90 francs les 100 kilos ; les cochons de lait, de 15 à 20 fr. les hivernaires, de 30 à 50 francs la pièce.

Place du Fort. — Les pommes de terre, de 4 à 5 fr. l'hectolitre ; les châtaignes, en grande quantité, de 5 à 6 fr. l'hectolitre ; les marrons francs, de 7 fr. 50 à 8 francs l'hectolitre.

Halle aux grains. — Blé, de 17 à 18 fr. seigle de 15 à 16 fr. ; blé noir, de 12 fr. 50 à 13 fr. ; maïs, de 14 fr. 50 à 15 fr. ; avoine, de 7 fr. à 7 fr. 50 le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Volaille vieille, de 0 fr. 90 à 1 fr. ; volaille jeune, de 1 fr.

10 à 1 fr. 20 ; canards, 1 fr. le kilo ; lièvres de 5 à 6 fr. le tout la pièce ; lapins sauvages, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 ; perdreaux, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 ; lapins domestiques, de 60 à 70 c. le kilo ; pigeons, de 1 fr. à 1 fr. 25 la paire ; beurre, de 0 fr. 80 à 1 fr. le kilo ; œufs, de 0 fr. 95 à 1 fr. la douzaine.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Marché du 25 octobre. — Voici la mercuriale du marché qui a été tenu samedi dernier :

100 hectolitres de blé, vendus au prix moyen de 20 fr. l'hectolitre ; 50 hectolitres de seigle, vendus au prix de 12 fr. 50 ; 40 hectolitres d'avoine, vendus au prix de 8 fr. ; 700 hectolitres de noix vendus au prix de 16 fr. 50 ; 20 hectolitres de pommes de terre, vendus au prix de 3 fr. 50 ; 80 hectol. de châtaignes, au prix moyen de 6 fr. 50.

SOUILLAC. — Incendie à Prèsignac. — Ces jours derniers un incendie s'est déclaré dans une maison appartenant au sieur Lalbat, cultivateur à Prèsignac, commune de Souillac. La maison et le mobilier ont été la proie des flammes.

Les pertes, assez élevées sont couvertes par une assurance.

A l'école laïque des filles. — Par arrêté ministériel en date du 20 octobre, la classe supérieure de l'école laïque des jeunes filles a été transformée en cour complémentaire.

Ce cours recevra les jeunes filles au-dessus de onze ans possédant déjà leur certificat d'études primaires. Il préparera aux divers examens : bourses de l'enseignement primaire, concours d'admission aux écoles normales, certificat d'études primaires supérieures.

SAINT-GERMAIN. — Foire du 25 octobre. — Les grands travaux des champs ont porté préjudice à notre foire, qui n'était pas si forte qu'elle est généralement. Aperçu de quelques prix :

Bœufs de boucherie, de 30 à 32 fr. le quintal ; bœufs de labour, de 550 à 800 fr. la paire ; diminution de prix aux foires précédentes de 8 à 10 0/0.

Bouvillons, de 250 à 300 fr. la paire ; veaux de boucherie, de 80 à 90 c. le kilo ; brebis et agneaux, anciens prix ; porcs gras, 46 fr. le quintal ; porcelets de deux à trois mois, de 20 à 30 fr.

Poules et canards, de 45 à 50 c. le demi-kilo. Œufs, 90 centimes la douzaine. Lièvres, 5 fr. pièce ; perdreaux, 1,50 pièce.

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

A VENDRE DEUX MAISONS de rapport UN JARDIN D'AGRÈMENT
A PROXIMITÉ DE LA VILLE
UNE FRICHE

SITES A CAHORS
SITUÉE DANS LA COMMUNE DE CAHORS
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Sourdrille, notaire Cahors.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.
Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.
Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

GAZ et ÉLECTRICITÉ MANCHONS et BECS POUR INCANDESCENCE PRIX DES PLUS REDUITS CHAUFFERETTES A ALCOOL AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors
BULLETIN FINANCIER

Le marché qui paraissait devoir reprendre de meilleures allures au début de la Bourse a été mal impressionné par la baisse des valeurs de Mines d'Or.

On appréhende des reports élevés à Londres où la liquidation a commencé aujourd'hui par la réponse des primes.

Le 3 0/0 a ouvert à 99,60 puis a reculé à 99,40 pour finir à 99,55 dernier cours ; le 3 1/2 0/0 a passé de 100,72 à 100,75.

Le Crédit Foncier se négocie à 745, le Comptoir National d'Escompte à 578 ; le Crédit Lyonnais en hausse de 2 fr. finit à 1079 et la Société Générale à 615.

Pas de changement dans la tenue de nos chemins qui clôturent : le Lyon à 1440 ; le Midi à 1235, le Nord à 1837 et l'Orléans à 1519.

Le Suez se traite à 3861.
L'Extérieure revient à 86,40 ; l'Italien cote 102,75 et le Portugais à 31,87.
Le Serbe Unifiée 4 0/0 cote 75,15.
Le Turc recule à 27,90 et la Banque Ottomane à 587.

MADemoISELLE MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

IV

A Scarswood

Paroles qui n'étaient qu'une vaine menace dans la bouche d'une femme, mais qui, depuis l'heure où il avait cru revoir le visage de la morte, revenaient à son souvenir avec une clarté et une force qui le frappaient d'épouvante.

Il sentait que tôt ou tard elle tiendrait parole.

Il n'aurait su dire comment.

Elle avait juré de se venger, et, vivante ou morte, elle était femme à tenir son serment...

Mademoiselle Herncastle serait-elle là pour dîner ?

Telle était la principale pensée qui agissait son esprit au moment où il faisait sa toilette.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

lette.

Il n'avait pas de valet de chambre ; les domestiques coûtent cher, vous voyez, et sont indiscrets ; aucun être appartenant à cette race maudite ne pouvait ni l'épier ni dévorer son bien.

Milady était d'une prodigalité extravagante ; il fallait bien qu'il économisât pour établir une compensation.

La table, quand il entra dans la salle à manger, offrait un charmant tableau, avec son argenterie, ses cristaux, son linge damassé, ses fleurs.

Les senteurs parfumées du jardin, rempli de rosiers, de magnolias et de clématites, arrivaient par la haute fenêtre à la française qui s'ouvrait sur la pelouse voisine.

Un léger brouillard d'un gris d'argent s'étendait sur le parc ; un rayon de la nouvelle lune luisait dans le ciel bleu ; un rossignol gazouillait son chant mélancolique du soir dans la verdure des bosquets, la lueur des constellations d'été scintillait sur la mer.

Dans la salle même, le gaz brillait dans les globes de cristal supportés par des lustres à branches d'argent, et milady, vêtue d'une robe qui était un des chefs-d'œuvre de Worth quoiqu'il n'y eût d'autres gentilshommes pour l'admirer que son oncle et son mari, avait l'air d'une déesse qui aurait présidé un festin.

Lord Ruysland, doux, poli, rempli d'urbanité avait fait une toilette irréprochable et portait une rose à la boutonnière.

Cecil, en robe de soie d'une nuance brun

d'or de la couleur de ses yeux, était aussi là, mais mademoiselle Herncastle n'y était pas.

Sir Richard poussa un long soupir de soulagement.

— J'aurais dû savoir cela, murmura-t-il. Qu'elle soit en compagnie ou non, milady ne voudrait pas faire manger à côté d'elle la gouvernante de ses enfants. Je ne la verrai que très rarement, c'est évident, et j'en suis bien aise. Que diable est-ce que cela veut dire, que cette femme ressemble à... ?

Il ne tenait pas à prononcer ce nom, même pour lui tout seul ; mais on a beau se taire ces choses-là, on ne les oublie pas pour cela.

Mademoiselle Herncastle n'assistait pas au dîner, mais le fantôme de la morte y était néanmoins.

Au fond de son âme, il croyait voir Catherine Dangerfield à ses côtés, et il mangeait et buvait comme un homme qui fait un rêve obscur.

— Vous n'avez pas l'air d'être à votre aise, mon cher Dangerfield, lui dit lord Ruysland ; vraiment, vous ne paraissez pas bien portant. Vous perdez vos joues, vous perdez votre appétit. Il est évident que l'air de Scarswood ne vous convient pas. Suivez mon conseil, et voyagez.

Ruysland avait raison, l'air de Scarswood ne convenait pas à sir Richard et ne pouvait lui convenir.

— Il vous faut aller en Allemagne, et essayer des eaux minérales. Le changement de résidence et des toniques, voilà ce qu'il vous faut. Je vous engage vivement, Dangerfield,

à voyager et à faire l'essai des eaux. C'est une sotte médecine, je l'avoue, mais qui réussit, sir Richard.

Il lui fallait les eaux, certainement ; mais celle du Léthé, si cette fabuleuse rivière avait coulé en Allemagne.

Il garda presque un silence absolu tout le temps du dîner ; mais, après dîner, une fois qu'on fut passé au salon, il retrouva tout à coup sa langue.

Sa femme exécutait un nouveau morceau de musique que lui avait envoyé le major Frankland, dont l'une des faiblesses était de se croire un moderne Mozart, et qui assomait ses amis avec les compositions de son cru.

Lord Ruysland avait pris ses dispositions pour dormir confortablement dans un fauteuil profond, et Cecil, pensif et pâle, regardait le ciel étoilé en écoutant le chant du rossignol et le murmure des arbres sous le souffle de la brise d'été.

— Lady Cecil, mademoiselle Herncastle a-t-elle les cheveux bruns ou noirs ?

La jeune fille sortit de sa rêverie en entendant la petite voix aigre qui lui posait brusquement cette question.

Elle regarda autour d'elle, et, abaissant les yeux, car son interlocuteur était moins grand qu'elle, elle aperçut la figure maigre et pâle de sir Richard.

(A Suivre).

